



CTB



RAPPORT ANNUEL 2011

**PROGRAMME D'APPUI EN EXPERTISE A
L'ETAT BENINOIS (PAEX)**

BEN 08 018 11

ABRÉVIATIONS	4
1 FICHE PROJET.....	6
2 RESUME.....	7
2.1 APERÇU DE L'INTERVENTION	7
2.2 POINTS SAILLANTS.....	9
2.3 RISQUES CLE	9
2.4 LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS CLE	9
3 ANALYSE DE L'INTERVENTION	13
3.1 CONTEXTE	13
3.1.1 <i>Evolution du contexte</i>	13
3.1.2 <i>Ancrage institutionnel</i>	14
3.1.3 <i>Modalités d'exécution</i>	15
3.1.4 <i>Dynamique « Harmo »</i>	15
3.2 OBJECTIF SPECIFIQUE	16
3.2.1 <i>Indicateurs</i>	16
3.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	16
3.2.3 <i>Risques et hypothèses</i>	17
3.2.4 <i>Critères de qualité</i>	17
3.2.5 <i>Impact potentiel</i>	18
3.2.6 <i>Recommandations</i>	18
3.3 RESULTAT : RESULTATS LIES A L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1.....	19
3.3.1 <i>Indicateurs</i>	19
3.3.2 <i>Bilan activités</i>	19
3.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	20
3.3.4 <i>Risques et hypothèses</i>	20
3.3.5 <i>Critères de qualité</i>	21
3.3.6 <i>Exécution budgétaire</i>	21
3.3.7 <i>Recommandations</i>	21
3.4 RESULTAT : RESULTAT LIE A L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2	22
3.4.1 <i>Indicateurs</i>	22
3.4.2 <i>Bilan activités</i>	22
3.4.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	22
3.4.4 <i>Risques et hypothèses</i>	23
3.4.5 <i>Critères de qualité</i>	23
3.4.6 <i>Exécution budgétaire</i>	23
3.5 RESULTAT : RESULTATS LIES A L'OBJECTIF SPECIFIQUE 3.....	24
3.5.1 <i>Indicateurs</i>	24
3.5.2 <i>Bilan activités</i>	24
3.5.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	25
3.5.4 <i>Risques et hypothèses</i>	25
3.5.5 <i>Critères de qualité</i>	26
3.5.6 <i>Exécution budgétaire</i>	26
3.5.7 <i>Recommandations</i>	26

3.6	RESULTAT : RESULTATS LIES A L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4	27
3.6.1	<i>Indicateurs</i>	27
3.6.2	<i>Bilan activités</i>	27
3.6.3	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	27
3.6.4	<i>Risques et hypothèses</i>	28
3.6.5	<i>Critères de qualité</i>	28
3.6.6	<i>Exécution budgétaire</i>	28
3.7	RESULTAT : RESULTAT LIE A L'OBJECTIF SPECIFIQUE 5	29
3.7.1	<i>Indicateurs</i>	29
3.7.2	<i>Bilan activités</i>	29
3.7.3	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	29
3.7.4	<i>Risques et hypothèses</i>	30
3.7.5	<i>Critères de qualité</i>	30
3.7.6	<i>Exécution budgétaire</i>	30
4	THEMES TRANSVERSAUX	31
4.1	GENRE	31
4.2	ENVIRONNEMENT	31
5	DECISIONS PRISES PAR LA SMCL & SUIVI	32
6	ANNEXES	33
6.1	CADRE LOGIQUE	33
6.2	ACTIVITES M&E	33
6.3	RAPPORT "BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M)"	1
6.4	BENEFICIAIRES	36
6.5	PLANIFICATION OPERATIONNELLE Q1-2012	37
6.5.1	<i>Planification annuelle des activités 2012 – mise à jour Q1-2012</i>	37
6.5.2	<i>Planification annuelle des marchés mise à jour Q1-2012</i>	38
6.5.3	<i>Programmation financière annuelle 2012 mise à jour Q1-2012</i>	39

Abréviations

ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
AC	Autorité Compétente
AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIMAEP	Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
AIMS	Appui Institutionnel au Ministère de la Santé
AOF	Attributions, Organisations et Fonctionnement
ATEP	Association des Transformateurs et Exportateurs des Produits
BTC-CTB	Agence Belge de Développement
CEBENOR	Centre Béninois de Normalisation
CTB	Agence belge de développement
CTP	Comité Technique de Pilotage
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
DAGRI	Direction de l'Agriculture
DANA	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DC	Directeur de cabinet
DCA	Direction du Contrôle Alimentaire
DE	Direction de l'Élevage
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DMCQ	Direction de la Métrologie et de Contrôle Qualité
DNSP	Direction Nationale de la santé Publique
DP	Direction des Pêches
DPQC	Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles
FR	Feuille de Route
GTT	Groupe Technique de Travail
LCSSA	Laboratoire de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
M&E	Monitoring and Evaluation
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MS	Ministère de la Santé
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
OIE	Office International des Épizooties
PASP	Projet d'Appui au Secteur Privé

PIC	Programme Indicatif de Coopération
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF's	Partenaires Techniques et Financiers
RASFF	Rapid Alert System Food and Feed
SGM	Secrétaire Général du Ministère
SSA	Sécurité Sanitaire des Aliments
SMCL	Structure mixte de concertation locale
TRACES	Trade Control and Expert System
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1 Fiche projet

Nom Projet	Programme d'Appui en Expertise à l'Etat béninois - PAEX
Code Projet	BEN0801811
Zone d'intervention	Tout le territoire national du Bénin
Budget	1 250 000 €, soit 819 946 250 FCFA
Personnes clés	Paul DOVI, Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) Michel FRANCOYS, Représentant résident CTB Soulé MANIGUI, Chargé de Programme
Instance Partenaire	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)
Date Convention Spécifique	21/03/2008
Durée	60 mois
Date Convention de mise en œuvre	27/08/2008
Durée (mois)	60 mois
Groupes cibles	Ministères et autres organismes publics concernés par les secteurs prioritaires de la Coopération au développement bénino-belge
Objectif Global	L'objectif de ce programme est de rendre plus efficace le fonctionnement des institutions retenues pour leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le cadre de leur mandat en rapport avec les priorités du Programme bénino-belge
Objectif Spécifique	De façon spécifique, il s'agit de financer la présence d'une expertise et d'un appui logistique adéquat auprès des structures administratives de l'Etat béninois en appui aux secteurs prioritaires de la Coopération au développement belge telle que définis d'un commun accord dans le Programme indicatif de coopération ou en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Harmonisation et l'Alignement de l'aide.

2 Résumé

Depuis sa mise en œuvre, la seule requête qui a été soumise au financement de ce programme porte sur l'assistance technique sollicitée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) en vue de la création d'une Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), et l'opérationnalisation du Laboratoire Central de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA). Exception faite de ce projet, aucun autre appui n'a été soumis au financement du PAEX. De ce fait, le présent rapport annuel se réfère exclusivement au seul projet d'appui au MAEP.

2.1 Aperçu de l'intervention

Logique d'intervention	Effizienz	Efficacité	Durabilité
Objectif Spécifique 1: Appuyer la conception du dispositif de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments, la définition de ses organes et de leur mode de fonctionnement et l'évaluation de ses besoins matériels et financiers	B	A	B
<i>Résultat attendu 1.1:</i> Une proposition de structuration de l'agence compétente est disponible et validée par le Comité Technique de Pilotage (CTP)	B	A	A
<i>Résultat attendu 1.2:</i> Une proposition est faite pour une articulation optimale entre l'agence compétente et les directions techniques impliquées dans le contrôle. (seul le lien hiérarchique direct est à envisager)	A	A	A
<i>Résultat attendu 1.3:</i> Des propositions de textes réglementaires devant régir le fonctionnement de l'agence compétente sont disponibles et validées par le Comité Technique de Pilotage (CTP). Une banque de données sur les textes réglementaires sur la sécurité sanitaire des aliments est disponible	A	A	A
<i>Résultat attendu 1.4:</i> Un dossier de validation des cahiers de charge des certifications est disponible	B	B	B
<i>Résultat attendu 1.5:</i> Le plan d'action et les besoins d'appui pour la mise en œuvre de l'ABSSA sont définis et validés par le Comité Technique de Pilotage	A	A	A
<i>Résultat attendu 1.6:</i> Les ressources humaines, les moyens matériels logistiques et financiers actuels par direction et service sont mis en relation avec l'organigramme actuel par le MAEP, pour permettre une proposition de réallocation plus efficace des ressources et mobiliser des fonds supplémentaires si possible afin de rendre l'ABSSA pleinement opérationnelle et financièrement autonome	B	B	B

Logique d'intervention	Effizienz	Efficacité	Durabilité
Objectif spécifique 2 : Accompagner le MAEP en vue de déterminer et d'obtenir les informations nécessaires pour préparer les décisions (faire le diagnostic du système de contrôle)	A	A	A
<i>Résultat attendu 2.1 :</i> Un inventaire des services de contrôle du MAEP est disponible. Cet inventaire renseigne sur le nombre d'inspecteurs en place, leur niveau de formation et de compétence, leur répartition sur le territoire national et les infrastructures ainsi que le matériel disponibles	A	A	A
Objectif spécifique 3 : Accompagner le laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans un processus d'accréditation selon la norme ISO 17025	B	B	B
<i>Résultat attendu 3.1 :</i> Les statuts pour le fonctionnement du laboratoire central sont validés par décret et mis en application	B	B	B
<i>Résultat attendu 3.2 :</i> L'organigramme fonctionnel du laboratoire est établi et les cadres de la direction sont identifiés, nommés, et formés en management, assurance qualité et techniques de gestion appliquées aux laboratoires, le personnel identifié et dûment formé pour effectuer les analyses des denrées alimentaires	B	B	B
<i>Résultat attendu 3.3 :</i> Les constructions du laboratoire central sont achevées conformément aux normes, les équipements installés et l'assistance technique est déployée pour conduire le laboratoire à l'accréditation à la norme ISO 17025	B	B	B
Objectif spécifique 4 : Assurer le transfert des compétences nécessaires en vue de l'animation du processus de mise en place de l'agence compétente	B	B	B
<i>Résultat attendu 4.1 :</i> Les inspecteurs et autres personnels impliqués dans la politique de contrôle ont été sensibilisés à l'importance d'aller vers le changement et de créer une culture axée sur les résultats où la recherche de la performance est progressivement intégrée à la philosophie de travail.	B	B	B
<i>Résultat attendu 4.2 :</i> Des profils de poste sont disponibles au niveau des entités, et des plans de carrière assortis de mesures de motivation sont développés	B	B	B
<i>Résultat attendu 4.3 :</i> Les inspecteurs et autres personnels impliqués dans la politique de contrôle sont formés à la notion de l'analyse des risques sanitaires (évaluation, gestion et communication)	B	B	B
Objectif spécifique 5 : Développer un cadre de partenariat entre l'ABSSA et les autres structures en charge de la politique de contrôle au Bénin, et à assurer le renforcement de capacités des différentes organisations et institutions partenaires	A	A	A

Logique d'intervention	Efficienc	Efficacit	Durabilit
<i>Résultat attendu 5.1</i> : Un cadre de concertation rassemblant les différentes structures en charge du contrôle est créé. Un point focal est identifié au sein du MAEP pour conduire le processus de mise en place de l'ABSSA. Une dynamique d'échanges, de dialogue, de recherche de synergie et de complémentarité est constatée et facilite la prise de décisions politiques en vue d'assurer la pérennité et la viabilité de l'ABSSA	A	A	A

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

Budget EUR	Dépenses 2009	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Dépenses totales (31/12/2011)	Solde budget	Taux d'exécution
1.250.000	9.724	214.226	226.140	450.090	799.909	36 %

2.2 Points saillants

Le Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments a démarré ses activités et une avancée significative a été faite dans la mise en place de l'Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) qui est l'autorité compétente. Les besoins des bénéficiaires en termes d'expertises sont connus.

2.3 Risques clé

Les risques clé identifiés sont relatifs à :

- La lenteur dans la signature du décret portant création de l'ABSSA ;
- La difficulté de mise à disposition des ressources sur budget national pour assurer le fonctionnement du LCSSA ;
- Le retard dans la finition des travaux du laboratoire notamment le problème de raccordement électrique pour assurer une fonctionnalité effective du laboratoire.

2.4 Leçons apprises et recommandations clé

En dépit des avancées notables enregistrées, d'importantes actions doivent être réalisées en vue de permettre une opérationnalité effective de l'ABSSA et d'accompagner le laboratoire dans le processus d'accréditation à la norme ISO 17025.

Pour ce faire, les recommandations suivantes sont formulées :

1) A l'égard des autorités du MAEP :

- Maintenir la volonté politique pour atteindre les objectifs impartis à travers entre autres :
 - ✓ la mise en œuvre d'une solution définitive aux problèmes liés au salaire du personnel de laboratoire ;
 - ✓ la mise en œuvre des actions de contrôle et de monitoring des activités inscrites dans la feuille de route ;
 - ✓ l'appropriation continue du processus de pilotage et de suivi.
- Assurer la disponibilité permanente des principaux acteurs identifiés comme responsables, facilitateurs et bénéficiaires des différentes activités inscrites dans la feuille de route, tant pour acquérir des connaissances et compétences pour exercer pleinement leurs missions que pour divulguer une culture de la performance visant l'atteinte de résultats durables au niveau de toute la chaîne de commandement ;
- Assurer la formation du personnel de l'ABSSA selon la nouvelle approche ;
- Mettre à disposition un local pour abriter le personnel de l'ABSSA au niveau central et assurer l'acquisition d'équipements (matériel roulant, informatique et connexion internet) afin de créer une synergie de travail entre les différents services de contrôle de l'ABSSA ;
- Mettre en place des organes d'évaluation des risques ;
- Mettre en place le système de gestion des situations d'urgence;
- Constituer le Fonds de Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- Assurer la sensibilisation des Directeurs Généraux des CeRPA et des CeCPA afin qu'ils facilitent la transition des agents de contrôle vers l'ABSSA (au début, faute d'alternative et de moyens, les inspecteurs de l'ABSSA seront logés dans les CeRPA et CeCPA mais ils resteront sous tutelle du Directeur de l'ABSSA) ;
- Conduire le processus de finalisation et d'élaboration dans la synergie et la complémentarité avec les autres ministères, d'un plan stratégique de communication et d'action consensuel de sécurité sanitaire des aliments (SSA) fondé sur des propositions de réorganisation qui intègre l'ensemble des acteurs au-delà de ceux du MAEP ;
- Mettre à jour la réglementation béninoise en matière de contrôle sur les denrées alimentaires ;
- Assurer la mise en place du personnel de l'ABSSA, pour une opérationnalisation réussie, notamment le recrutement ou la nomination du directeur pour garantir un meilleur portage des différentes restructurations en cours et aider à finaliser la mise en place des différentes structures organisationnelles ;
- Mettre en place un comité de suivi par arrêté ministériel pour rendre opérationnelle l'ABSSA afin de mieux cerner les besoins des directions

techniques en charge du contrôle et pouvoir, le cas échéant, leur apporter un appui ;

- Mettre en place le conseil d'administration du laboratoire ;
- Assurer la formation continue du personnel de laboratoire ;
- Assurer l'accompagnement du Laboratoire dans la démarche vers l'accréditation à la norme ISO 17025.

2) A l'égard des Autorités du Ministère de la Santé (MS) :

- Maintenir la volonté politique aux côtés du MAEP pour atteindre les résultats escomptés et construire une véritable politique sanitaire intégrée pour le Bénin ;
- Préserver les synergies entre l'ABSSA et les services de contrôle du MS durant la période transitoire ;
- Sauvegarder la collaboration étroite avec le MAEP dans les intérêts des consommateurs et maintenir un dialogue franc et structuré avec les différentes associations de consommateurs et le secteur privé dans l'intérêt général de tous ;
- Participer de façon régulière aux différentes réunions et activités de l'ABSSA ;
- Développer une collaboration efficace entre le MS et les autres ministères en vue d'élaborer un plan stratégique consensuel de SSA.

3) A l'égard des PTFs évoluant dans le secteur agricole :

- Assurer un appui continu à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route ;
- Soutenir l'acquisition du matériel complémentaire requis pour le personnel de l'ABSSA (matériel roulant, informatique, connexion internet) ;
- Maintenir l'engagement commun vis-à-vis de l'atteinte des objectifs visés ;
- L'engagement aux côtés de la CTB et de l'UE pour appuyer le MAEP afin de rendre opérationnels l'ABSSA et le laboratoire central ;
- La promotion des synergies et la complémentarité entre l'ABSSA et les différents programmes et interventions appuyant et visant l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments (FAO, OMS, UE, UEMOA...) ;
- Le renforcement des structures de contrôle pour une plus grande protection de la production des entreprises et la construction d'un partenariat public/privé fort ;
- L'appui au laboratoire central dans la démarche vers l'accréditation à la norme ISO 17025 ;

- La Participation effective aux activités du GTT pour mieux cerner les besoins des directions techniques en charge du contrôle et pouvoir, le cas échéant, leur apporter un appui ;
- L'appui pour l'harmonisation des compétences des inspecteurs et autres cadres des directions techniques en charge du contrôle de la sécurité alimentaire ;
- L'appui pour la vulgarisation et la diffusion des arrêtés 074, 075, 122, 123, 133 du MAEP qui donnent un cadre législatif béninois définissant les critères des structures de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments ;
- Appui pour l'élaboration d'un plan stratégique consensuel de Sécurité Sanitaire des Aliments au Bénin impliquant toutes les structures évoluant dans le domaine de la SSA (MAEP, MS, Ministère de l'industrie et du commerce....).

3 Analyse de l'intervention

3.1 Contexte

Le Programme d'Appui en Expertise à l'Etat Béninois (PAEX) fait l'objet de la Convention Spécifique signée le 21 mars 2008 pour un budget total de 1.250.000 euros en vue d'appuyer les secteurs prioritaires de la coopération bénino-belge retenus de commun accord dans le Programme Indicatif de Coopération ou en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Harmonisation et l'Alignement de l'Aide.

L'objectif de ce programme est de rendre plus efficace le fonctionnement des institutions retenues pour leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le cadre de leur mandat en rapport avec les priorités du PIC.

Depuis sa mise en œuvre, la seule requête qui a été soumise au financement par ce programme porte sur l'assistance technique sollicitée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en vue de la création au Bénin d'une Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), et l'opérationnalisation du Laboratoire Central de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA). De ce fait, le présent rapport annuel se réfère exclusivement au seul projet d'appui au MAEP pour la création de l'ABSSA pour un budget indicatif réservé à cet effet d'un montant de 599.491 euros pour la mobilisation des différentes expertises prévues.

3.1.1 Evolution du contexte

Au nombre des options retenues par le Bénin dans son plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole pour faire face aux défis du secteur et en particulier celui de la sécurité alimentaire, figure le renforcement de l'autorité de l'Etat dans son rôle de régulation et de contrôle. De nombreux diagnostics et études réalisés par des organismes internationaux révèlent les faiblesses de la plupart des services actuellement en charge de la sécurité sanitaire des aliments au Bénin. Ces faiblesses techniques et/ou dysfonctionnements du système de contrôle empêchent tant la protection du marché national et de la santé des consommateurs, que la conquête des marchés d'exportation. Par ailleurs, des directives sous-régionales récentes (UEOMA/2007) imposent aux Etats membres la création d'un organisme national de sécurité sanitaire.

C'est dans ce cadre que les autorités béninoises ont entrepris de mettre en place une autorité de sécurité sanitaire des aliments dont la mission sera orientée à la fois sur l'évaluation et la gestion des risques sanitaires. L'année 2011 a été marquée par la volonté politique des autorités béninoises de concrétiser l'ABSSA conformément aux orientations du Plan

Stratégique de Relance du Secteur Agricole.

Ainsi, le décret portant création de l'ABSSA a été adopté. La signature de ce décret devrait permettre de mobiliser rapidement des ressources supplémentaires pour accompagner l'opérationnalisation de l'ABSSA.

3.1.2 Ancrage institutionnel

Score : Très approprié

L'ancrage institutionnel du projet a été très pertinent. En effet, l'Assistance Technique permanente a été placée sous la responsabilité du Responsable (Secrétaire Général du MAEP) et du Coresponsable d'AIMAEP. Cet ancrage institutionnel au niveau du Secrétariat Général du Ministère, à travers le projet AIMAEP, a eu des effets positifs sur la qualité de mise en œuvre du projet notamment le respect des critères d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation et responsabilité mutuelle. Le dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de l'assistance technique comprend à la fois des organes et des institutions.

Le Comité Technique de Pilotage ou **CTP** est l'organe de décision politique de l'assistance technique. Il est présidé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il est chargé de donner les principales orientations à l'assistance technique et de prendre les décisions politiques pour la mise en place de l'ABSSA.

Le Groupe Technique de Travail (GTT) est composé de toutes les directions techniques du MAEP et du MS évoluant dans le domaine du contrôle et l'inspection sur les denrées alimentaires, y compris le représentant de l'association des consommateurs. Ce groupe technique était présidé par le secrétariat général du MAEP maître d'œuvre, qui assure le suivi technique de l'assistance.

L'exécution de l'assistance technique est assurée par l'Agence belge de Développement (CTB). Cette dernière, à travers son assistant technique recruté dans le cadre du PAEX, assure le secrétariat permanent du CTP et du GTT.

3.1.3 Modalités d'exécution

Score : Très approprié

La modalité d'exécution du projet est la régie. Cette modalité permet la mobilisation dans les délais souhaités de toutes les expertises de court et moyen terme nécessitées par la création de l'ABSSA. Cette modalité de mise en œuvre est en principe peu participative. Cependant cette insuffisance est corrigée par l'implication du Groupe technique de Travail et du Comité de Suivi et de Pilotage de l'assistance technique, des directions techniques du MAEP et du Ministère de la Santé en charge du contrôle sur les denrées alimentaires ainsi que des associations de consommateurs dans la mise en œuvre de l'intervention. Ces derniers ont examiné les actions et validé les missions à engager et les rapports à élaborer (feuille de route création l'ABSSA, termes de références des missions court termes et les différents rapports de l'assistance technique).

3.1.4 Dynamique « Harmo »

L'appui de l'AT/PAEX en appui à l'ABSSA est intégré au dispositif du Projet AIMAEP à travers le modus operandi ABSSA/AIMAEP. Le PAEX/ABSSA est considéré comme une activité du résultat direct n°1 d'AIMAEP libellé comme suit : « Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles ».

Le Comité Spécial des Partenaires des 16 et 17 juin 2011 a renforcé cette dynamique en attribuant 1 million d'Euro supplémentaire (de la réserve budgétaire du PIC) au projet AIMAEP en vue d'intégrer l'appui de la coopération bénino-belge à l'ABSSA dans le cadre de l'appui institutionnel au MAEP.

La dynamique d'opérationnalisation de l'ABSSA et du LCSSA bénéficiera également d'un financement de l'Union Européenne à travers le projet « Amélioration de la Qualité Sanitaire et Phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires (ASPS) », volet n°1 du Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP), d'un coût total de 2,8 millions euros qui sera mise en œuvre à travers une convention de délégation avec la CTB à partir de 2012.

3.2 Objectif spécifique

3.2.1 Indicateurs

La demande d'expertise n'a pas intégré un cadre logique de l'action.

Indicateurs	Valeur 'Baseline'	Progrès année N-1	Progrès année N	Valeur Cible année N	Valeur cible	Commentaires
Objectif spécifique 1 : Appuyer la conception du dispositif de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments, la définition de ses organes et de leur mode de fonctionnement et l'évaluation de ses besoins matériels et financiers						
						PAS d'indicateur spécifié
Objectif spécifique 2 : Accompagner le MAEP en vue de déterminer et d'obtenir les informations nécessaires pour préparer les décisions (faire le diagnostic du système de contrôle)						
						PAS d'indicateur spécifié
Objectif spécifique 3 : Accompagner le laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans un processus d'accréditation selon la norme ISO 17025						
						PAS d'indicateur spécifié
Objectif spécifique 4 : Assurer le transfert des compétences nécessaires en vue de l'animation du processus de mise en place de l'agence compétente						
						PAS d'indicateur spécifié
Objectif spécifique 5 : Développer un cadre de partenariat entre l'ABSSA et les autres structures en charge de la politique de contrôle au Bénin, et à assurer le renforcement de capacités des différentes organisations et institutions partenaires						
						PAS d'indicateur spécifié

3.2.2 Analyse des progrès réalisés

Quasiment toutes les expertises d'accompagnement pour l'opérationnalisation de l'ABSSA ont été réalisées. Les dernières missions sont en cours par le bureau d'études Ex-Change vzw avec encore quelques missions en janvier 2012.

Les textes juridiques qui doivent régir l'ABSSA sont disponibles. Le Bénin a matérialisé sa volonté de voir concrétiser l'ABSSA à travers l'adoption d'un décret en Conseil des Ministres. L'inventaire des services de contrôles est réalisé. Le Ministère de l'agriculture et celui de la santé sont désormais convaincu de la nécessité de l'ABSSA.

Le laboratoire central a démarré ses activités notamment la partie physico chimie. Le personnel recruté est en accord avec les profils de postes et laisse supposer une bonne aptitude de base. Toutefois le processus d'accréditation à la norme ISO 17025 devra prendre un certain temps et n'interviendra qu'après un certain volume d'analyse projeté en 2013.

3.2.3 Risques et hypothèses

Risque (décrire)	Probabilité (score)	Incidences potentielles		Niveau de Risque (score)
		Décrire	Score	
Lenteur dans la signature du décret portant création de l'ABSSA. Conditionnalité à la poursuite de l'appui belge dans le cadre du projet AIMAEP	Elevé	Retard dans la mise en œuvre des nouvelles interventions identifiées par la partie Belge	Moyen	C
Risque de saturation du compteur électrique du laboratoire dans un délai très court	Moyen	Le non raccordement du Laboratoire à la SBEE risque d'entraver le fonctionnement normal des installations	Elevé	C
Risque de perturbation des activités du laboratoire liées à la non disponibilité à temps d'un budget de fonctionnement	Moyen	La CTB à travers le projet ADEFIH a pris en charge le fonctionnement du laboratoire jusqu'à fin novembre 2011. A partir de décembre 2011, le laboratoire devrait être pris en charge par le gouvernement.	Elevé	C

NB : A : Risque acceptable, B : Assurer le suivi du risque, C et D : Réduire le risque

3.2.4 Critères de qualité

Critères	Score	Commentaires
Efficience	B	Le calendrier de mise en œuvre des expertises de court termes identifiés ont pris un certain retard (dernières missions d'Ex-Change en 2012)
Efficacité	B	Cependant, les expertises elles-mêmes restent pertinente au regard de leur contribution à l'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessus mentionnés
Durabilité	B	Malgré les financements supplémentaires (ASPS/UE, AIMAEP/Belgique), les questions liées à la durabilité notamment la rentabilité du LCSSA doivent être traitées avec attention.
Pertinence	A	L'intervention est née de la volonté politique de l'Etat béninois de faire une séparation, à travers le PSRSA, entre les activités du contrôle et celles de la production et de définir une véritable politique de contrôle et de réglementation pour le Bénin à travers le MAEP, tout en facilitant l'accès des produits agricoles et agro industriels du Bénin aux différents marchés régionaux et internationaux.

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

3.2.5 Impact potentiel

A travers l'ABSSA qui disposera du personnel du MAEP en charge du contrôle en collaboration avec le Ministère de la santé, le Bénin devra se doter d'une structure pouvant agir au niveau de toute la chaîne de contrôle sur les denrées alimentaires, sanitaire et phytosanitaire (production, transformation et commercialisation, et la protection du consommateur).

Le LCSSA aidera à assurer la protection de la santé publique et sera un soutien à l'industrie des denrées alimentaires nationales et des demandeurs de la sous-région.

3.2.6 Recommandations

Recommandations	Source	Acteur	Deadline
Signature du décret et mise à disposition de l'enveloppe supplémentaire de 1 million d'euro pour le projet AIMAEP	3.2.3	MAEP	Immédiat
Régler le problème de saturation du compteur actuel dans un bref délai	3.2.3	MAEP	Immédiat
Assurer la disponibilité du budget de fonctionnement du LCSSA	3.2.3	MAEP	Dès décembre 2011

3.3 Résultat : Résultats liés à l'objectif spécifique 1

3.3.1 Indicateurs

Résultat : Résultats liés à l'objectif spécifique 1						
Indicateurs	Valeur 'Baseline'	Progrès année N-1	Progrès année N	Valeur Cible année N	Valeur cible	Commentaires
1.1. Une proposition de structuration de l'agence compétente est disponible et validée par le Comité Technique de Pilotage (CTP)						
						Pas d'indicateur spécifié
1.2. Une proposition est faite pour une articulation optimale entre l'agence compétente et les directions techniques impliquées dans le contrôle. (seul le lien hiérarchique direct est à envisager)						
						Pas d'indicateur spécifié
1.3. Des propositions de textes réglementaires devant régir le fonctionnement de l'agence compétente sont disponibles et validées par le Comité Technique de Pilotage (CTP). Une banque de données sur les textes réglementaires sur la sécurité sanitaire des aliments est disponible.						
						Pas d'indicateur spécifié
1.4. Un dossier de validation des cahiers de charge des certifications est disponible						
						Pas d'indicateur spécifié
1.5. Le plan d'action et les besoins d'appui pour la mise en œuvre de l'ABSSA sont définis et validés par le Comité Technique de Pilotage						
						Pas d'indicateur spécifié
1.6. Les ressources humaines, les moyens matériels logistiques et financiers actuels par direction et service sont mis en relation avec l'organigramme actuel par le MAEP, pour permettre une proposition de réallocation plus efficace des ressources et mobiliser des fonds supplémentaires si possible afin de rendre l'ABSSA pleinement opérationnelle et financièrement autonome.						
						Pas d'indicateur spécifié

3.3.2 Bilan activités

Activités (Voir lignes directrices pour l'interprétation des scores)	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est C ou D)
	A	B	C	D	
1.1/1.2 Proposer une structure en charge de la sécurité sanitaire des aliments ainsi qu'une articulation optimale entre l'Autorité Compétente et les directions techniques impliquées dans le contrôle # Mission d'expertise sur l'évaluation des risques sanitaires		x			
1.3 Proposer des textes réglementaires devant régir l'AC et élaborer une banque de données sur les textes réglementaires sur la sécurité sanitaire des aliments		x			
1.4 Disponibilité des cahiers de charges des certifications			x		Activité à poursuivre
1.5. Elaborer le plan d'action et définir les besoins d'appui pour la mise en œuvre de l'ABSSA # Proposer un plan d'action pour la mise en place de l'agence compétente et appuyer sa mise en œuvre			x		Continuer le lobbying pour la signature du décret portant création de l'ABSSA

NB. A : Les activités sont en avance, B : Les activités sont dans les délais, C : les activités sont retardés, D : Les activités ont pris un sérieux retard

3.3.3 Analyse des progrès réalisés

Après la rédaction de la feuille de route pour la mise en place de l'ABSSA et la première prise de contact avec l'AFSCA en Belgique en janvier 2010, un premier organigramme de l'ABSSA a été validé par les services de contrôle du MAEP lors d'un atelier organisé à la Direction des Pêches. Cependant, vu que l'organigramme actuel du MAEP n'avait pas prévu la création d'une autorité béninoise (ABSSA) mais plutôt une direction générale du contrôle et de la réglementation (DGCR), il a été retenu par les instances du MAEP (SGM MAEP, AIMAEP, l'AT/PAEX et le groupe adhoc) de poursuivre un plaidoyer pour convaincre tous les acteurs concernés de la nécessité de créer une autorité béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) pouvant servir le Bénin dans le respect des critères d'indépendance de l'autorité. Au stade actuel les acquis notables obtenus concernent :

- un consensus établi entre le MAEP et le Ministère de la Santé sur l'opportunité de mettre en place une autorité compétente unique en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments sous tutelle du MAEP ;
- l'engagement des décideurs politiques (Ministres, Secrétaires Généraux, Directeurs des structures de contrôle, entreprises et organisations de la société civile) sur l'opportunité de mettre en place l'ABSSA ;
- la prise en compte de la nécessité d'instaurer une chaîne de commandement unique ;
- l'adoption par le Gouvernement du Bénin du projet de décret portant création de l'ABSSA et ses statuts. Ces documents ont été soumis à la signature du Gouvernement.

3.3.4 Risques et hypothèses

Risque (décrire)	Probabilité (score)	Incidences potentielles		Niveau de Risque (score)
		Décrire	Score	
Lenteur dans la signature du décret portant création de l'ABSSA. Conditionnalité à la poursuite de l'appui belge dans le cadre du projet AIMAEP	Elevé	Retard dans la mise en œuvre du résultat spécifique identifié via AIMAEP	Moyen	C

NB : A : Risque acceptable, B : Assurer le suivi du risque, C et D : Réduire le risque

3.3.5 Critères de qualité

Critères	Score	Commentaires
Efficacité	A	Le décret relatif à l'ABSSA a été adopté le 30/12/2011
Effizienz	B	...mais pas encore signé
Durabilité	B	... la durabilité est prise en compte
Pertinence	A	L'intervention est conforme aux orientations politiques nationales

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

3.3.6 Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire est présentée en annexe à travers le rapport d'exécution budgétaire. Compte tenu de la nature de l'intervention, il n'est pas possible de faire un suivi par résultat.

3.3.7 Recommandations

Recommandations	Source	Acteur	Deadline
Faire le lobbying pour la signature du décret portant statut de l'ABSSA	3.3.4.	AIMAEP, AIMS	Immédiat

3.4 Résultat : Résultat lié à l'objectif spécifique 2

3.4.1 Indicateurs

Résultat : Résultats liés à l'objectif spécifiques 2						
Indicateurs	Valeur 'Baseline'	Progrès année N-1	Progrès année N	Valeur Cible année N	Valeur cible	Commentaires
2.1. Un inventaire des services de contrôle du MAEP est disponible. Cet inventaire renseigne sur le nombre d'inspecteurs en place, leur niveau de formation et de compétence, leur répartition sur le territoire national et les infrastructures ainsi que le matériel disponibles.						

3.4.2 Bilan activités

Activités <i>(Voir lignes directrices pour l'interprétation des scores)</i>	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est C ou D)
	A	B	C	D	
Mission d'expertise sur les politiques de contrôle pour réaliser l'inventaire des services de contrôle du MAEP - Evaluer les besoins matériels et financiers de l'ABSSA - Evaluer des besoins en ressources humaines et matérielles de l'ABSSA - Evaluer et analyser les ressources - Comparaison entre les besoins futurs et les ressources de fonctionnement actuelles	X				

NB : A : Les activités sont en avance, B : Les activités sont dans les délais, C : les activités sont retardés, D : Les activités ont pris un sérieux retard

3.4.3 Analyse des progrès réalisés

Au stade actuel les acquis liés à ce résultat se présentent comme suit :

- La réalisation d'un inventaire des services de contrôle nationaux (DE, DP, DPQC, DAGRI, DANA, DHAB) identifiant de façon précise l'effectif des inspecteurs sur toute l'étendue du territoire, les formations reçues (MAEP, CeRPA, CeCPA) et les matériels de travail dont ils disposent. Cet inventaire a contribué aux réflexions au sein du MAEP en ce qui concerne la problématique de la chaîne de commandement unique.
- L'élaboration d'un plan de formation des inspecteurs en charge du contrôle sur les denrées alimentaires.
- La réalisation de cet inventaire est un input indispensable à l'élaboration du plan d'affaire du LCSSA et de l'ABSSA.

3.4.4 Risques et hypothèses

Risque (décrire)	Probabilité (score)	Incidences potentielles		Niveau de Risque (score)
		Décrire	Score	
Pas de risque identifié				

3.4.5 Critères de qualité

Critères	Score	Commentaires
Efficacité	A	
Efficience	A	
Durabilité	A	
Pertinence	A	

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

3.4.6 Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire est présentée en annexe à travers le rapport d'exécution budgétaire. Compte tenu de la nature de l'intervention, il n'est pas possible de faire un suivi par résultat.

3.5 Résultat : Résultats liés à l'objectif spécifique 3

3.5.1 Indicateurs

Résultat 3.1. : Résultats liés à l'objectif spécifique 3						
Indicateurs	Valeur 'Baseline'	Progrès année N-1	Progrès année N	Valeur Cible année N	Valeur cible	Commentaires
3.1. Les statuts pour le fonctionnement du laboratoire central sont validés par décret et mis en application.						
3.2. L'organigramme fonctionnel du laboratoire est établi et les cadres de la direction sont identifiés, nommés, et formés en management, assurance qualité et techniques de gestion appliquées aux laboratoires, le personnel identifié et dûment formé pour effectuer les analyses des denrées alimentaires.						
3.3. Les constructions du laboratoire central sont achevées conformément aux normes, les équipements installés et l'assistance technique est déployée pour conduire le laboratoire à l'accréditation à la norme ISO 17025						

3.5.2 Bilan activités

Activités <i>(Voir lignes directrices pour l'interprétation des scores)</i>	Déroutement				Commentaires (uniquement si la valeur est C ou D)
	A	B	C	D	
1. Faire valider les statuts pour le fonctionnement du laboratoire central par décret et les mettre en application		x			
2. Faire les démarches en vue de l'achèvement de la construction des bâtiments du laboratoire central conformément aux normes, et de l'installation des équipements Etablissement d'un organigramme fonctionnel du laboratoire, l'identification et la nomination des cadres de la direction ainsi que leur formation en management, en assurance qualité et en techniques de gestion appliquées aux laboratoires Identification du personnel technique et la garantie de sa formation pour effectuer les analyses des denrées alimentaires		x			
3. Déploiement de l'assistance technique pour conduire le laboratoire à l'accréditation à la norme ISO 17025 Accompagnement dans la préparation à l'accréditation Diagnostic initial et plan d'action à court et moyen terme La première étape sera un bilan de l'avancement du projet et un audit d'évaluation de la structure sur base du référentiel ISO 17025				x	Il faut compter +/- 3 ans pour l'accompagner jusqu'à l'accréditation à la norme ISO 17025. Cet appui sera poursuivi dans le cadre du projet ASPS ¹ /UE

NB : A : Les activités sont en avance, B : Les activités sont dans les délais, C : les activités sont retardés, D : Les activités ont pris un sérieux retard

¹ Amélioration de la sécurité sanitaire et phytosanitaire des Aliments

3.5.3 Analyse des progrès réalisés

Au titre des avancées indéniables liées à ce résultat, il faudra retenir les éléments ci-après :

- Une première mission d’informatisation de l’ABSSA/LCSSA et de collecte des données sanitaires qui a permis de jeter les bases pour la conception du système de suivi et de contrôle de l’ABSSA ;
- L’adoption par le conseil des ministres en 2010 du décret portant attributions, organisations et fonctionnement du Laboratoire de contrôle (LCSSA) ;
- Le recrutement du personnel de laboratoire ;
- Le démarrage des activités du laboratoire (notamment la physico chimie).

A l’heure actuelle, l’opérationnalisation du laboratoire respecte pour une partie la feuille de route. Il faudra finir l’installation du système d’alimentation en gaz et l’installation de la microbiologie et raccorder le bâtiment en électricité de haute tension. Le démarrage effectif du laboratoire doit permettre, si la feuille de route continue à être respectée, d’aller vers une accréditation en fin de l’année 2013 ou début 2014. La création de l’ABSSA ou du moins l’envoi des échantillons des systèmes de contrôle du MAEP doit fournir le volume d’analyses minimum pour garantir les compétences du personnel.

3.5.4 Risques et hypothèses

Risque (décrire)	Probabilité (score)	Incidences potentielles		Niveau de Risque (score)
		Décrire	Score	
Risque de saturation du compteur électrique du laboratoire dans un délai très court	Moyen	Le non raccordement du Laboratoire à la SBEE risque d’entraver le fonctionnement normal des installations	Elevé	C
Risque de perturbation des activités du laboratoire liées à la non disponibilité à temps d’un budget de fonctionnement	Moyen	La CTB à travers le projet ADEFIH a pris en charge le fonctionnement du laboratoire jusqu’à fin novembre 2011. A partir de décembre 2011, le laboratoire devra être pris en charge par le gouvernement	Elevé	C

NB : A : Risque acceptable, B : Assurer le suivi du risque, C et D : Réduire le risque

3.5.5 Critères de qualité

Critères	Score	Commentaires
Efficacité	B	Le laboratoire a été doté de personnel qualifié et a démarré ses activités....
Efficienc	B	...cependant certains travaux de finition sont toujours en cours notamment le problème relatif au raccordement au réseau de la SBEE (haute tension)
Durabilité	C	La durabilité risque d'être compromise si le MAEP ne met pas a disposition du LCSSA le budget de fonctionnement adéquat et, ce dès le mois de décembre 2011
Pertinence	A	

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

3.5.6 Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire est présentée en annexe à travers le rapport d'exécution budgétaire. Compte tenu de la nature de l'intervention, il n'est pas possible de faire un suivi par résultat.

3.5.7 Recommandations

Recommandations	Source	Acteur	Deadline
Assurer la finition d'urgence du bâtiment et les installations techniques, le raccordement au courant triphasé, eau, tuyauterie, internet	3.5.4	MAEP	Dès décembre 2011
Assurer le fonctionnement du laboratoire	3.5.4	MAEP	Dès décembre 2011

3.6 Résultat : Résultats liés à l'objectif spécifique 4

3.6.1 Indicateurs

Résultat : Résultats liés à l'objectif spécifique 4						
Indicateurs	Valeur 'Baseline'	Progrès année N-1	Progrès année N	Valeur Cible année N	Valeur cible	Commentaires
4.1. Les inspecteurs et autres personnels impliqués dans la politique de contrôle ont été sensibilisés à l'importance d'aller vers le changement et de créer une culture axée sur les résultats où la recherche de la performance est progressivement intégrée à la philosophie de travail.						
4.2. Des profils de poste sont disponibles au niveau des entités, et des plans de carrière assortis de mesures de motivation sont développés.						
4.3. Les inspecteurs et autres personnels impliqués dans la politique de contrôle sont formés à la notion de l'analyse des risques sanitaires (évaluation, gestion et communication).						

3.6.2 Bilan activités

Activités <i>(Voir lignes directrices pour l'interprétation des scores)</i>	Déroutement				Commentaires (uniquement si la valeur est C ou D)
	A	B	C	D	
1. Sensibiliser les inspecteurs et autres personnels impliqués dans la politique de contrôle et à l'importance du changement. Contribuer à la création d'une culture axée vers les résultats où la recherche de performance est progressivement intégrée dans la philosophie de travail		x			
2. Elaborer des profils de poste au niveau des entités, et développement des plans de carrière assortis de mesures de motivation			x		Elaborer les profils de poste du personnel de l'ABSSA en se servant de l'expérience de l'AFSCA A continuer dans le cadre de la mise en place du partenariat avec l'AFSCA

NB : A : Les activités sont en avance, B : Les activités sont dans les délais, C : les activités sont retardés, D : Les activités ont pris un sérieux retard

3.6.3 Analyse des progrès réalisés

Les expertises identifiées dans le cadre des résultats liées à l'objectif spécifiques 4 font l'objet d'un contrat de prestation avec Ex-Change vzw association sans but lucratif de droit belge. Les missions confiées à Ex-Change sont :

- La formation du personnel du LCSSA (plan de formation 2011) et l'élaboration du plan de formation 2012 ;
- L'élaboration du plan stratégique de communication des risques ;

- L'informatisation de l'ABSSA ;
- La mise en place d'un système de collecte et traitement des données sanitaires

La prestation a démarrée fin septembre 2011 et devra se terminer dès janvier 2012.

3.6.4 Risques et hypothèses

Risque (décrire)	Probabilité (score)	Incidences potentielles		Niveau de Risque (score)
		Décrire	Score	
Pas de risque spécifique identifié				

3.6.5 Critères de qualité

Critères	Score	Commentaires
Efficacité	B	
Efficience	C	Vu la non création de l'ABSSA en septembre, les missions d'Ex-Change se sont concentrés principalement sur le laboratoire. Le point focal ABSSA n'a été nommé qu'en décembre 2011
Durabilité	C	Les appuis continueront dans le cadre du partenariat avec AFSCA.
Pertinence	A	

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

3.6.6 Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire est présentée en annexe à travers le rapport d'exécution budgétaire. Compte tenu de la nature de l'intervention, il n'est pas possible de faire un suivi par résultat.

3.7 Résultat : Résultat lié à l'objectif spécifique 5

3.7.1 Indicateurs

Résultat : Résultat lié à l'objectif spécifique 5						
Indicateurs	Valeur 'Baseline'	Progrès année N-1	Progrès année N	Valeur Cible année N	Valeur cible	Commentaires
5.1. Un cadre de concertation rassemblant les différentes structures en charge du contrôle est créé. Un point focal est identifié au sein du MAEP pour conduire le processus de mise en place de l'ABSSA. Une dynamique d'échanges, de dialogue, de recherche de synergie et de complémentarité est constatée et facilite la prise de décisions politiques en vue d'assurer la pérennité et la viabilité de l'ABSSA.						

3.7.2 Bilan activités

Activités <i>(Voir lignes directrices pour l'interprétation des scores)</i>	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est C ou D)
	A	B	C	D	
1. Créer un cadre de concertation rassemblant les différentes structures en charge du contrôle. Identifier un point focal au sein du MAEP pour conduire le processus de mise en place de l'ABSSA. Stimuler le développement d'une dynamique d'échanges, de dialogue, de recherche de synergies et complémentarités facilitant la prise de décisions politiques en vue d'assurer la pérennité et la viabilité de l'ABSSA. # Préparation et Outillage du point focal pour conduire le processus de mise en place de l'AC # Définition des critères de choix pour établir le point focal # Proposition d'un projet de pérennisation de l'autorité compétente		x			
2. Développement d'un cadre de partenariat entre l'ABSSA et l'Agence Fédérale belge pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)		x			

3.7.3 Analyse des progrès réalisés

Les progrès réalisés dans le cadre de ce résultat se résument ainsi qu'il suit :

- La mise en place d'un groupe de travail ad' hoc par note de service du MAEP regroupant les représentants de chaque direction technique du MAEP en charge du contrôle y compris les associations de consommateurs ;
- L'organisation d'une visite d'étude des ministres en charge de l'agriculture et de la santé ainsi que de leurs secrétaires généraux et un représentant de la direction Europe du ministère des affaires étrangères en Belgique pour s'enquérir du mode de fonctionnement de l'AFSCA que le Bénin a retenu comme modèle ;

- La mise en relation du MAEP avec l'AFSCA dans la perspective d'une institutionnalisation de l'ABSSA sur base d'un partenariat à développer ;
- En 2011, la lettre d'entente avec l'AFSCA a connu un début de mise en œuvre. Dans ce cadre Mr Patrick GENOT (AFSCA) a effectué une première mission au Bénin en novembre 2011. Cette mission a permis de faire une analyse diagnostic de la fonctionnalité du laboratoire de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) et permis d'établir un planning des futurs missions pouvant être réalisées par AFSCA au profit du laboratoire de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments du MAEP (LCSSA) à travers le projet ASPS (financement UE).

3.7.4 Risques et hypothèses

Risque (décrire)	Probabilité (score)	Incidences potentielles		Niveau de Risque (score)
		Décrire	Score	
Pas de risque spécifique identifié				

3.7.5 Critères de qualité

Critères	Score	Commentaires
Efficacité	B	
Efficience	B	
Durabilité	B	
Pertinence	A	

NB : A : Très bonne performance, B : Bonne performance, C : performance assortie de problème, D : absence de performance

3.7.6 Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire est présentée en annexe à travers le rapport d'exécution budgétaire. Compte tenu de la nature de l'intervention, il n'est pas possible de faire un suivi par résultat.

4 Thèmes Transversaux

4.1 Genre

Il n'y a pas d'action spécifique prévue pouvant avoir des effets/impacts sur le genre. L'intervention est « **Genre neutre** ».

4.2 Environnement

Au regard des incidences de l'appui à l'ABSSA notamment, les systèmes de suivi contrôles à mettre en place, l'intervention contribuera a des effets « **sensibles à l'environnement** ».

5 Décisions prises par la SMCL & Suivi

Les décisions décrites ici sont pour la plus part d'ordre général et sont relatives au Programme d'Appui en Expertise à l'Etat Béninois (PAEX) lui-même.

Décisions	Source	Acteur	Timing de décision	État
La revue du canevas d'introduction des études et expertises incluant un cadre logique	Rapport annuel 2010	CTB, DGIFD	Pas spécifié	Mis en œuvre
La mise en œuvre des modalités retenues lors de la SMCL de février 2010 pour l'exécution des études à la validation du rapport final qui sera issu des études	Rapport annuel 2010	CTB, DGIFD	Pas spécifié	En cours (Manuel de Procédures PAEX est en cours d'élaboration sur la base de l'échange de lettre de mars 2011)
La relance de la mobilisation des ministères sectoriels sur les opportunités liées au PAEX en mettant à contribution les expertises et les programmes d'appuis institutionnels déjà disponibles au sein des Ministères	Rapport annuel 2010	CTB, DGIFD, AIMS, AIMAEP	Pas spécifié	Aucune avancée
L'initiation des échanges informels sur les idées de projet d'étude envisagée par les structures requérantes afin de limiter les rejets	Rapport annuel 2010	CTB, DGIFD,	Pas spécifié	Mise en œuvre

6 Annexes

- Liste des annexes**
- 7.1. Cadre logique
 - 7.2. Activités M&E
 - 7.3. Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »
 - 7.4. Planification opérationnelle Q1-2012

6.1 Cadre Logique

Il n'y a pas de cadre logique pour ce programme.

6.2 Activités M&E

N°	Activités de monitoring	Période
1	SMCL	28/03/2011

6.3 Rapport “Budget versus actuels (y – m)”

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of BEN0801811												
Project Title : Programme d'appui en expertise à l'Etat béninois Budget Version : F05 Currency : EUR YtD : Report includes all valid transactions, registered up to today												
Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011				Total	Total Exp.	Balance	% Exec	
				Q1	Q2	Q3	Q4					
A FONDS NON ALLOUÉS		0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
01 Fonds non alloués		0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
01 Fonds non alloués	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
B ETUDES / EXPERTISES		0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
01 Domaine / Secteur (nom)		0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
01 Expertise	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
02 Appui à la création de		0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
01 Expert permanent en	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
02 Appui logistique et	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
03 Expertises ponctuelles	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
C FONDS RESTANT À ALLOUER		649.686,32	0,00						0,00	649.686,32	0%	
01 Fonds restant à allouer		649.686,32	0,00						0,00	649.686,32	0%	
01 Fonds restant à allouer	REGIE	649.686,32	0,00						0,00	649.686,32	0%	
D ETUDES ET EXPERTISES		599.452,00	223.950,36	83.433,00	63.436,45	67.139,76	11.269,16	225.278,37	449.228,73	150.223,27	75%	
01 Domaines et Secteurs		0,01	0,00						0,00	0,01	0%	
01 Expertises	REGIE	0,01	0,00						0,00	0,01	0%	
02 Appui à la création de		599.451,99	223.950,36	83.433,00	63.436,45	67.139,76	11.269,16	225.278,37	449.228,73	150.223,26	75%	
01 Expert permanent en	REGIE	270.619,36	153.304,95	29.128,68	35.843,86	42.144,04	107.116,58	260.421,53	10.197,83	96%		
02 Appui logistique et	REGIE	62.413,98	36.418,23	12.272,78	10.041,67	3.321,85	3.510,59	29.146,88	65.565,11	-3.151,13	105%	
03 Expertise ponctuelles	REGIE	266.418,65	34.227,18	42.031,54	17.550,92	21.673,87	7.758,57	89.014,91	123.242,09	143.176,56	46%	
03 Appui à l'OGOLD		0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
01 Expert permanent à Deleted	REGIE	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
	REGIE	1.250.000,00	223.950,40	83.648,42	63.651,87	67.570,60	11.269,16	226.140,05	450.090,45	799.909,55	36,00	
	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%	
	TOTAL	1.250.000,00	223.950,40	83.648,42	63.651,87	67.570,60	11.269,16	226.140,05	450.090,45	799.909,55	36,00	

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of BEN0801811 Printed on woensdag 18 januari 2012 page: 1

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of BEN0801811

Project Title : **Programme d'appui en expertise à l'Etat béninois**
 Budget Version : **F05**
 Currency : **EUR**
 YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011				Total	Total Exp.	Balance	% Exec
				Q1	Q2	Q3	Q4				
E FONCTIONNEMENT		861,68	0,00	215,42	215,42	430,84		861,68	861,68	0,00	100%
01 Fonctionnement		861,68	0,00	215,42	215,42	430,84		861,68	861,68	0,00	100%
01 Frais de fonctionnement	REGIE	861,68	0,00	215,42	215,42	430,84		861,68	861,68	0,00	100%
99 Conversion rate adjustment		0,00	0,04						0,04	-0,04	7%
98 Conversion rate adjustment	REGIE	0,00	0,04						0,04	-0,04	7%
99 Conversion rate adjustment	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%

REGIE	1.250.000,00	223.950,40	83.648,42	63.651,87	67.570,60	11.269,16	226.140,05	450.090,45	799.909,55	36,00
COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
TOTAL	1.250.000,00	223.950,40	83.648,42	63.651,87	67.570,60	11.269,16	226.140,05	450.090,45	799.909,55	36,00



6.4 Bénéficiaires

Cette annexe est optionnelle. Il n'y a pas d'élément particulier à ajouter.

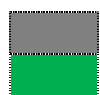
6.5 Planification opérationnelle Q1-2012

6.5.1 Planification annuelle des activités 2012 – mise à jour Q1- 2012

Activités	Sous-activités	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Responsable	Remarques - difficultés points d'attention
D_02_03 Expertise ponctuelle	Mission Ex-Change : - système de collecte et traitement des données														Deux dernières missions Ex-Change

Aucune autre demande en expertise n'est encore approuvée par le Programme.

Remarque :



: Phase achevée de l'activité

: Phase programmé de l'activité

6.5.2 Planification annuelle des marchés mise à jour Q1-2012

Numéro du marché	Intitulé du marché	Briève description du marché	Type du marché	Devis	Montant (estimé / réalisé)	Montant euros (estimé / réalisé)	Mode d'exécution	Code(s) Budgétaire(s)	Fournisseur(s)	Mode de passation	Etat d'avancement	Remarques	Date(s) / période(s) Preparation Cahier de charges	Date(s) / période(s) Publication	Date(s) / Période(s) d'Attribution	Date(s) / Période(s) d'Exécution	Date(s) / Période(s) Paiement
BEN115	Consultation relative à une expertise perleée de 45 jours dans le domaine de l'évaluation des risques sanitaires des aliments	Expertise perleée	Services	FCFA	28 042 162	€ 42 750	regie	D0203	Cabinet Gavard Analyse Conseils Agroalimentaires EURL	Appel d'offre international	Contrat achevée		01/10/2009	02/11/2009	18/12/2009	01/12/2011	01/12/2011
BEN156	Marché de service d'expertise pour la création de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (PAEX)	<ul style="list-style-type: none"> - Informatisation et épidémiologie surveillance - Formation du personnel du laboratoire central - Plan stratégique d'action et de communication de l'ABSSA - Informatisation et épidémiologie surveillance du - Formation du personnel du laboratoire central du - Plan stratégique d'action et de communication de l'ABSSA 	Services	FCFA	42 563 266	€ 64 887	regie	D0203	Ex-change	Appel d'offre international	Encore deux missions prévues en janvier 2012		01/06/2011	30/06/2011	12/07/2011	Août 2011 à mars 2012	Août 2011 à juin 2012
BEN	analyse diagnostic de la fonctionnalité du laboratoire de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) dans le cadre du processus d'institutionnalisation de l'ABSSA et au LCSSA	analyse diagnostic de la fonctionnalité du laboratoire de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) dans le cadre du processus d'institutionnalisation de l'ABSSA et au LCSSA	Services	FCFA	4 591 699	€ 7 000	regie	D0203	AFSCA	Mise en œuvre lettre d'entente CTB+AFSCA	mission réalisé du 3 décembre au 10 décembre 2011	lettre d'entente	01/10/2011			3 décembre 2011 au 10 décembre 2011	01-déc-11

6.5.3 Programmation financière annuelle 2012 mise à jour Q1-2012

Financial Planning of BEN0801811												
Project Title : Programme d'appui en expertise à l'Etat béninois												
Fin Plan Version: 2012Q1												
Budget Version: F05												
Donor: DGD												
Currency: EUR												
Amounts in 1000 EUR												
Status	Fin Mode Budget	TY-1	Balance	2012					Total	2013 to end	Est. end Proj. Bal.	Est. % exec.
				Q1	Q2	Q3	Q4					
A FONDS NON ALLOUÉS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Fonds non alloués		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Fonds non alloués	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
B ÉTUDES / EXPERTISES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Domaine / Secteur (nom)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Expertise	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
02 Appui à la création de L'ACSSA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Expert permanent en contrôle	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
02 Appui logistique et équipement	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
03 Expertises ponctuelles	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
C FONDS RESTANT À ALLOUER		649,69	0,00	649,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,69	0%
01 Fonds restant à allouer		649,69	0,00	649,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,69	0%
01 Fonds restant à allouer	REGIE	649,69	0,00	649,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,69	0%
D ÉTUDES ET EXPERTISES		599,45	449,23	150,22	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	81,48	86%
01 Domaines et Secteurs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Expertises	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
02 Appui à la création de l'ACRSSA		599,45	449,23	150,22	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	81,48	86%
01 Expert permanent en contrôle	REGIE	270,62	260,42	10,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,20	96%
02 Appui logistique et aqipement	REGIE	62,41	65,57	-3,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3,16	105%
03 Expertise ponctuelles	REGIE	266,42	123,24	143,18	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	74,44	72%
03 Appui à l'OGOLD		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
01 Expert permanent à	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
	REGIE	1.250,00	450,09	799,91	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	731,17	42%
	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
	TOTAL	1.250,00	450,09	799,91	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	731,17	42%

Financial Planning of BEN0801811

Project Title : **Programme d'appui en expertise à l'Etat béninois**

Fin Plan Version: **2012Q1**
 Budget Version: **F05**
 Donor: **DGD**
 Currency: **EUR**

Amounts in 1000 EUR

	Status	Fin Mode	Budget	Tty-1	Balance	2012				Total	2013 to end	Est. end Proj. Bal.	Est. % exec
						Q1	Q2	Q3	Q4				
E FONCTIONNEMENT			0,86	0,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100%
01 Fonctionnement			0,86	0,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100%
01 Frais de fonctionnement		REGIE	0,86	0,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100%
99 Conversion rate adjustment			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
99 Conversion rate adjustment		COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%

REGIE	1.250,00	450,09	799,91	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	731,17	42%
COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
TOTAL	1.250,00	450,09	799,91	14,07	47,98	6,69	0,00	68,74	0,00	731,17	42%

